

## **Article 12 - Scope of the law applicable**

### **1. La loi applicable au contrat en vertu du présent règlement régit notamment:**

- a) son interprétation;**
- b) l'exécution des obligations qu'il engendre;**
- c) dans les limites des pouvoirs attribués à la juridiction saisie par son droit procédural, les conséquences de l'inexécution totale ou partielle de ces obligations, y compris l'évaluation du dommage dans la mesure où des règles de droit la gouvernent;**
- d) les divers modes d'extinction des obligations, ainsi que les prescriptions et déchéances fondées sur l'expiration d'un délai;**
- e) les conséquences de la nullité du contrat.**

### **2. En ce qui concerne les modalités d'exécution et les mesures à prendre par le créancier en cas de défaut dans l'exécution, on aura égard à la loi du pays où l'exécution a lieu.**

Imprimé depuis Lynxlex.com

---

**Source URL:** <https://www.lynxlex.com/en/text/rome-i-r%C3%A8gl-5932008/1338#comment-0>